



DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

- N°43/2025 :** Approbation procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025
- N°44/2025 :** Approbation de la présentation et adoption du budget initial 2026
- N°45/2025 :** Approbation du plan d'actions 2026 du contrôle interne financier
- N°46/2025 :** Approbation de la politique tarifaire hors formation : tarifs hôteliers 2026
- N°47/2025 :** Approbation de la politique tarifaire hors formation : tarifs LERES 2026
- N°48/2025 :** Approbation de la présentation de l'actualisation du protocole RIFSEEP, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026
- N°49/2025 :** Approbation de la création d'un Certificat « Coordonner la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé » (COGRAS)
- N°50/2025 :** Approbation de la création d'un Certificat « Co-construire un diagnostic territorial en santé »
- N°51/2025 :** Approbation de la création d'un Diplôme d'Etablissement « Chargé de Sécurité-Sûreté en établissements de santé et établissements ou services sociaux et médico-sociaux »
- N°52/2025 :** Approbation de la Création d'un Diplôme d'Etablissement « Management des Organisations de SANTé : Inter-dispositifs & Conduite de projets » (MOSAIC)
- N°53/2025 :** Approbation de la transformation du certificat « Promotion de la santé des populations : modalités et stratégies d'action » en Diplôme d'Etablissement
- N°54/2025 :** Approbation de la politique tarifaire de la formation : les règles de facturation de l'apprentissage
- N°55/2025 :** Approbation de la politique tarifaire de la formation
- N°56/2025 :** Approbation du calendrier, capacités d'accueil et modalités de candidature en M1 (mentions santé publique, administration de la santé et master of public health)
- N°57/2025 :** Approbation de l'avis au sujet de la candidature au poste de Directeur de recherche



DELIBERATION N°43/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°44/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, les articles de 175 à 181 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu, l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve

Article 1 : les autorisations budgétaires suivantes :

- 312 ETPT sous plafond et 143 ETPT hors plafond
- 75 249 002 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit :
 - 56 894 260 € au titre du personnel
 - 16 386 757 € au titre du fonctionnement
 - 1 967 985 € au titre de l'investissement
- 76 998 112 € de crédits de paiement, répartis comme suit :
 - 56 894 260 € au titre du personnel
 - 16 635 907 € au titre du fonctionnement
 - 3 467 955 € au titre de l'investissement
- 70 844 755 € de prévisions de recettes
- - 6 153 367 € de solde budgétaire.

Article 2 : les prévisions comptables suivantes :

- - 6 345 867 € de variation de trésorerie
- - 2 903 607 € de résultat patrimonial
- - 1 033 607 € de capacité d'autofinancement
- - 4 501 562 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des autorisations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°45/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique ;

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation ;

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique ;

Vu, le décret n° 2022-1474 du 24 novembre 2022 portant création de l'Université de Rennes et approbation de ses statuts,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve le plan d'actions 2026 du contrôle interne financier.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°46/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, les articles de 175 à 181 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu, l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la politique tarifaire hors formation : tarifs hôteliers 2026.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHEP



DELIBERATION N°47/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, les articles de 175 à 181 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu, l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la politique tarifaire hors formation : tarifs LERES 2026.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°48/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu, l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application du décret n° 2014-513 précité ;

Vu, la circulaire FP/DB du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP ;

Vu, les délibérations n° 20/2019, 08/2021, 05/2023 et 19/2023 du Conseil d'administration approuvant le protocole RIFSEEP de l'EHESP et ses actualisations ;

Vu, l'avis du Comité social d'administration en date du 13 octobre 2025,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve l'actualisation du protocole RIFSEEP, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°49/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, l'avis du Conseil scientifique en date du 23 juin 2025,

Vu, l'avis du Comité social d'administration en date du 1^{er} juillet 2025,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la création d'un Certificat « Coordonner la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé » (COGRAS).

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°50/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la création d'un Certificat « Co-construire un diagnostic territorial en santé ».

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°51/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, l'avis du Conseil scientifique en date du 23 juin 2025,

Vu, l'avis du Comité social d'administration en date du 1^{er} juillet 2025,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la création d'un Diplôme d'Etablissement « Chargé de Sécurité-Sûreté en en établissements de santé et établissements ou services sociaux et médico-sociaux ».

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHEP



DELIBERATION N°52/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la création d'un Diplôme d'Etablissement « Management des Organisations de Santé : Inter-dispositifs & Conduite de projets » (MOSAIC).

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHEP



DELIBERATION N°53/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la transformation du certificat « Promotion de la santé des populations : modalités et stratégies d'action » en Diplôme d'Etablissement.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°54/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la politique tarifaire de la formation : les règles de facturation de l'apprentissage.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°55/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve la politique tarifaire de la formation.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°56/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve le calendrier, capacités d'accueil et modalités de candidature en M1 (mentions santé publique, administration de la santé et master of public health).

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP



DELIBERATION N°57/2025

Vu, l'article L.1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756.2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 15 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Le Conseil d'Administration, réuni en sa séance du 18 décembre 2025, approuve l'avis au sujet de la candidature au poste de Directeur de recherche.

Rennes, le 18 décembre 2025

Monsieur Philippe SUDREAU
Président du Conseil d'administration
de l'EHESP